

## **DECISION MUNICIPALE n° D20240308-029**

Mairie d'Uscel

Mairie u	72261			
			Service	Service Culturel
République Française			Туре	Convention de mise à disposition
Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture		
Activité	Mise à disposition de salle			
Durée	Samedi 9 mars 2024			
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat			
Attributaire	Association des Parents d'élèves Franco Turc d'Ussel			

## Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire;

## Décide,

Article 1: Est approuvée la prise en charge de la convention de mise à disposition relative à une journée de célébration du 18 mars 1915 organisé par l'association des Parents d'élèves Franco Turc d'Ussel, 2 chemins de la borde à USSEL 19200.

Article 2: La présente convention de mise à disposition a pour objet la célébration du 18 mars 1915 organisé le samedi 9 mars 2024 dans la salle de spectacle du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat.

Article 3:

La présente mise à disposition est consentie à titre gracieux.

Article 4: La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 8 mars 2024

Le Maire, Vice-Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLÈRE